Image not found or type unknown

Litige résiliation chez free télécom

Par **Chajah**, le **05/04/2011** à **10:31**

Bonjour,

J'ai résilié mon abonnement chez Free courant octobre 2010 par l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception (avec envoi simultané de l'intégralité du matériel). J'ai bien reçu l'accusé de réception. Or, j'ai constaté début mars que Free continuait à prélever mon compte tous les mois. J'ai aussitôt bloqué les prélèvements.

Le problème est que, croyant l'affaire bouclée, je n'ai conservé aucun papier (ni la preuve de dépôt du recommandé, ni l'accusé de réception). La Poste ne peut donc pas retrouver la trace du dit recommandé. Je sais pertinemment que tout cela joue contre moi et que je n'ai aucune preuve... Seulement je refuse de payer entre 300 et 400 euros pour un matériel qu'ils ont reçu !

Y a t-il un recours possible à ce stade ou serai-je contrainte de payer ?

En vous remerciant pour vos conseils.
Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés